

# Le prédicat

## Enjeux linguistiques et didactiques

Université Paris Descartes  
13-14 septembre 2018

- « Nouvelles règles de grammaire : on y perd son latin » (*Le Parisien*, 7 janv. 17)
- « Le "prédicat" ou la grammaire réinventée » (*Le point*, 12 janv. 17)
- « Réforme de la grammaire : polémique sur le prédicat, qui remplace COD et COI » (*Europe 1*, 12 janv. 17)
- « Grammaire : polémique sur la disparition du COD à l'école primaire » (*Le Monde*, 13 janv. 17),
- « Quoi de neuf dans la langue française? Le prédicat, le prédicat, le prédicat ! » (*Le Temps*, 17 janv. 17)
- « Grammaire : cette nouvelle polémique qui agite l'école » (*Le Figaro Premium*, 18 janv. 17)
- « Le prédicat, rien de mieux qu'un cache-misère » (*L'Express*, 18 janv. 17)
- « L'introduction du prédicat va-t-elle vraiment appauvrir la grammaire française ? » (*Libération*, 19 janv. 17)
- « Grammaire : les concepteurs des programmes scolaires défendent "leur" prédicat » (*Le Figaro*, 24 janv. 2017)
- « Qu'est-ce que le prédicat ? » (*La Croix*, 24 janv. 2017)
- « Buzzer n'est pas jouer : retour sur le "prédicat gate" » (*L'école de demain*, 3 fév. 17)
- « Apprentissage de la grammaire. La polémique prédicat » (*Le Télégramme*, 5 fév. 17)

Si la polémique a fait couler beaucoup d'encre en janvier et février derniers comme le montrent ces quelques titres de presse, force est de constater que le silence n'aura pas duré... (cf. reprise des discussions autour du prédicat à la rentrée 2017). Abondamment pointé du doigt par ses (nombreux) opposants, le prédicat a vu non seulement sa définition mais aussi son utilité remises en cause par ces derniers. Rapidement pris pour cible, le prédicat est alors devenu, à son insu, le parangon d'une grammaire réformée (e.g. "Réforme de la grammaire") et, implicitement, d'une grammaire jugée "plus mauvaise" encore que celle qui régnait il y a peu encore dans les classes françaises. Finalement, l'opinion publique aura-t-elle eu raison du prédicat ? En tout cas, sa disparition des programmes scolaires semble être d'ores et déjà annoncée :

- « Qu'est-ce que le prédicat, cette notion de grammaire "inutilement complexe" que le ministre de l'Education veut rayer des programmes ? » (*LCI*, 14 sept. 17)
- « Fin du prédicat, divisions au CP... Les annonces de Blanquer pour réformer les programmes » (*Le Monde*, 14 sept. 17)
- « Jean-Michel Blanquer : "Le mot grammaire était presque devenu tabou" » (*La Dépêche.fr*, 14 sept. 17)

Le prédicat est-il si néfaste ? La question ne semble pourtant pas se poser de l'autre côté de l'Atlantique : au Québec, la grammaire rénovée du français, proposée dans les programmes scolaires de 1995, fait déjà état d'une division de la phrase en "sujet + prédicat + complément de phrase". En outre, l'on constate que plusieurs théories syntaxiques actuelles continuent à accorder une place importante au *prédicat* (e.g. Martinet, Wilmet, etc.), notion d'ailleurs peu neuve. Des textes du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècles en faisaient déjà état, par exemple :

Comme se l'en disoit : Jehan est homme, Pierre est homme, Robert est homme et ainsi des autres, homme est un commun **predicat**. Aussi diroit l'en : savoir est bien, honeur est bien, etc... (Nicole Oresme, *Le Livre de Ethiques d'Aristote*, 1370)

Ne par participes puet on declarier Dieu, car ilz sieuvent la nature des noms et des verbes, ne par aultres parties d'orison qui pas sont subjectives ne predicables, c'est a dire qui ne puet estre subject ou **predicat**. (Hugo Ripelinus Argenteratensis, *Le Somme abregiet de theologie*, 1481)

Cette notion de prédicat puise elle-même son eau dans des textes de référence plus anciens : Platon, déjà, opposait l'*onoma* (ce dont il est question) et le *rhêma* (ce qu'on dit au sujet de ce dont on parle), proposition reprise et développée par la suite par Aristote, père du *katêgorein*, c'est-à-dire de l'*état*, du *prédicat* :

C'est donc Platon qui, dans sa polémique contre Antisthène, me paraît ouvrir la problématique de la prédication, du même geste qui fonde l'énoncé. [...] Aristote, solidaire de Platon contre Antisthène, critique de l'intelligible, approfondit la problématique prédicative. Il fonde la terminologie du *katêgorein*. (Ildefonse, 1994 : 32-33)

Ainsi, ce colloque entend-il revenir sur la notion de *prédicat* en vue de le questionner ou de l'examiner sous plusieurs angles (historique, épistémologique, syntaxique, discursif, didactique). D'un point de vue historique, d'abord, ce colloque sera l'occasion de revenir sur la construction et l'essor de la notion grammaticale depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Ce parcours diachronique permettra en outre de se questionner sur l'utilité du prédicat, hier et surtout aujourd'hui : quel est son apport scientifique, à l'heure actuelle ? Est-il aussi pertinent hier qu'aujourd'hui (ou vice-versa) ? Partant, l'on pourra s'interroger sur les théories syntaxiques contemporaines qui l'utilisent : le prédicat est-il défini de la même façon dans tous les cadres d'analyse syntaxiques ? La réponse, certainement négative, invitera à comparer les définitions syntaxiques du prédicat, mais également, plus largement, à dresser un panorama de la polysémie du mot *prédicat* aujourd'hui (Muller 2013), rappelée notamment par ces deux extraits :

On se gardera donc de confondre le *prédicat grammatical*, qui correspond en gros à la réalité syntaxique du groupe verbal, avec la *notion logique de prédicat* souvent utilisée dans la représentation sémantique des phrases pour symboliser la contrepartie relationnelle de leur verbe ou de leur attribut. (Kuroda, 1973)

On veillera à ne pas confondre la notion de prédicat, qui relève d'une approche grammaticale de la phrase, avec la notion de rhème (...), qui s'inscrit dans le cadre d'une analyse informationnelle de l'énoncé. (Neveu, 2017 : 113)

D'un point de vue discursif, l'analyse des titres de presse et des discours en circulation relatifs à la *polémique du prédicat* (cf. titres de presse renseignés *supra*), par exemple, constitueront des axes intéressants à développer. À cet égard, une comparaison des discours pour et contre le prédicat pourrait aussi ouvrir sur de nouvelles problématiques.

Enfin, dans une perspective didactique, ce colloque sera l'occasion de discuter autour d'une série de questions telles que : La notion est-elle enseignée aujourd'hui dans les classes françaises ? Si oui, comment l'est-elle ? En amont, dans quelles mesures le prédicat a-t-il été introduit ou non dans les ressources pédagogiques, françaises mais également francophones ? Aussi, quels enseignements la France peut-elle tirer de l'expérience canadienne ? D'ailleurs, comment le prédicat a-t-il été reçu, en 1995, par les enseignants d'outre-Atlantique ? Ce colloque entend en effet ne pas circonscrire les recherches sur le prédicat au cas de la France. C'est pourquoi ses communications pourront aussi bien porter sur les questions en lien avec le "prédicat" qui pourraient se poser dans le cadre, plus large, de la francophonie.

## Indications bibliographiques

- Gaatone D., 2008, « Le prédicat : pour quoi faire ? », *Lidil* 37: 45-60.
- Gross M., 1981, « Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique », *Langages*, 63 : 7-52.
- Ildefonse F., 1994, « Sujet et prédicat chez Platon, Aristote et les Stoïciens », *Archives et documents de la Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage*, 10 : 3-34.
- Kuroda S.Y., 1973, « Le jugement catégorique et le jugement thétique », *Langage*, 30 : 81-110.
- Maillard M., 2008, « Le prédicat. Comment sortir de la Tour de Babel ? », *Lidil*, 37 : 23-44.
- Martinet A., 1985, *Syntaxe générale*, Paris, Armand Colin.
- Muller C., 2013, « Le prédicat. Entre (méta)catégorie et fonction », *Cahiers de lexicologie*, 102 : 51-65.
- Neveu F., 2017, *Lexique des notions linguistiques*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Armand Colin.
- Novakova I., Guentchéva Z. (dir.), 2008, *Lidil. Syntaxe et sémantique des prédicats*, 37 : en ligne.
- Péret C., 2017, « Prédicat, le retour. Comprendre son intérêt et comment l'aborder en classe », *Le français aujourd'hui*, 198 : 67-78.
- Rabatel A., Masseron C. (dir.), à paraître, *La question du prédicat. Pratiques*, 175-176.
- Wilmet M., 2010, *Grammaire critique du français*, 5<sup>e</sup> éd., Bruxelles, Be Boeck/Duculot.

## Informations pratiques

- **Dates** : 13-14 septembre 2018.
- **Lieu** : Université Paris Descartes, site des Saints-Pères (45 rue des Saints-Pères, 75006 Paris).
- **Calendrier** : Les propositions, rédigées en français ou en anglais, sont attendues pour le **15 janvier 2018**. Elles ne dépasseront pas 2 pages, bibliographie comprise, et devront être envoyées à l'adresse : [colloquepredicat@gmail.com](mailto:colloquepredicat@gmail.com). Les notifications d'acceptation ou de refus seront communiquées aux alentours du 15 mars 2018.
- **Comité d'organisation** :  
Caroline LACHET (U. Paris Descartes, EDA) & Audrey ROIG (U. Paris Descartes, EDA)
- **Comité scientifique** :  
Cécile AVEZARD (ESPE Lille Nord de France), Marie-José BEGUELIN (Université de Neuchâtel), Mylène BLASCO (Université Clermont Auvergne), Jean-Paul BRONCKART (Université de Genève), Paul CAPPEAU (Université de Poitiers), Nizha CHATAR-MOUMNI (Université Paris Descartes), Marie COLLOMBEL (Université Paris Descartes), Bernard COLOMBAT (Université Paris Diderot), Bernard COMBETTES (Université de Lorraine), Céline CORTEEL (ESPE Lille Nord de France), Mathilde DARGNAT (Université de Lorraine), Jacques DAVID (Université de Cergy-Pontoise), Griselda DROUET (Université Rennes 2), Colette FEUILLARD (Université Paris Descartes), Claudine GARCIA-DEBANC (Université de Toulouse-Le Mirail), Antoine GAUTIER (Université Paris-Sorbonne), Pascale HADERMANN (Université de Gand), Eva HAVU (Université de Helsinki), Georges KLEIBER (Université de Strasbourg), Claude MULLER (Université Bordeaux Montaigne), Franck NEVEU (Université Paris-Sorbonne), Claudie PERET (Université de Cergy-Pontoise), Sylvie PLANE (Université Paris-Sorbonne), Sophie PIRON (Université du Québec à Montréal), Alain RABATEL (Université Lyon 1), Clara ROMERO (Université Paris Descartes), Laurence ROSIER (Université libre de Bruxelles), Céline VAGUER (Université de Toulouse-Le Mirail), Marie VENIARD (Université Paris Descartes), Marc WILMET (Université libre de Bruxelles)